



Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption

Distr. générale
18 juin 2019
Français
Original : anglais

Groupe d'examen de l'application
Première partie de la reprise de la dixième session
Vienne, 2-4 septembre 2019

Ordre du jour provisoire annoté

Additif

Annotations

1. Questions d'organisation

a) Ouverture de la session

La première partie de la reprise de la dixième session du Groupe d'examen de l'application s'ouvrira le lundi 2 septembre à 10 heures, au Centre international de Vienne, dans la salle des plénières du bâtiment M.

b) Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

Le Groupe d'examen de l'application a adopté l'ordre du jour de la première partie de la reprise de sa dixième session à la première partie de cette même session, tenue du 27 au 29 mai 2019. Le projet d'organisation des travaux pour la première partie de la reprise de la session (voir annexe) a été établi conformément aux instructions données par la Conférence et par le Groupe, de telle sorte que ce dernier puisse examiner les points de l'ordre du jour dans les limites du temps alloué et des ressources disponibles.

2. Examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption

Conformément au plan de travail pluriannuel de ses travaux analytiques, qui couvre la période 2017-2019 (CAC/COSP/IRG/2017/CRP.2), le Groupe se concentrera, à la reprise de sa dixième session, sur l'analyse des succès obtenus, des bonnes pratiques adoptées, des problèmes rencontrés, des observations formulées et des besoins d'assistance technique recensés lors des examens de pays concernant le chapitre II (Mesures de prévention) de la Convention.

De plus, au titre du point 2 de l'ordre du jour, les États parties sont encouragés à fournir des renseignements supplémentaires sur les mesures prises après l'établissement des rapports d'examen de pays dans le cadre des premier et deuxième cycles d'examen.

* Nouveau tirage pour raisons techniques (2 août 2019).



3. Performance du Mécanisme d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption

Tirage au sort

À la réunion intersessions du 24 mai 2019, un tirage au sort a eu lieu pour sélectionner les États parties à examiner et les États parties examinateurs, conformément aux paragraphes 14 et 19 des termes de référence du Mécanisme d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption.

Le premier jour de la première partie de la reprise de la dixième session, il sera possible de sélectionner ainsi les États parties qui seront chargés d'examiner ceux qui ont demandé un nouveau tirage au sort. Il sera peut-être également procédé à un tirage au sort pour sélectionner les États parties examinateurs pour la quatrième année du premier cycle d'examen, qui seront chargés d'examiner les États devenus parties à la Convention depuis le précédent tirage au sort.

Progrès accomplis dans la conduite des examens de pays

Dans sa décision 5/1, la Conférence des États parties a décidé que le Groupe inscrirait à l'ordre du jour de ses futures sessions un nouveau point prévoyant l'examen des informations pertinentes recueillies avec l'appui du Secrétariat, pour faciliter l'évaluation de la performance du Mécanisme d'examen à la fin du premier cycle d'examen, conformément au paragraphe 48 des termes de référence.

Dans ce contexte, le Secrétariat informera le Groupe des progrès accomplis dans la conduite des examens des premier et deuxième cycles depuis la partie principale de sa dixième session, tenue en mai 2019. Ces informations porteront essentiellement sur les réponses reçues concernant la liste de contrôle pour l'auto-évaluation, les dialogues directs menés, les résumés analytiques et les rapports d'examen de pays finalisés, ainsi que les rapports d'examen de pays publiés sur le site Web de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime.

4. Assistance technique

Dans sa résolution 3/1, la Conférence des États parties a décidé que le Groupe d'examen de l'application serait chargé du suivi et de la poursuite des travaux entrepris précédemment par le Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur l'assistance technique.

Dans sa résolution 6/1, la Conférence a invité les États parties examinés et le Secrétariat à informer conjointement les représentants locaux des prestataires d'assistance technique ou des donateurs internationaux, bilatéraux et multilatéraux, ainsi que des organisations non gouvernementales compétentes, le cas échéant, des besoins d'assistance technique recensés au cours de l'examen. Le Secrétariat fournira une mise à jour de l'analyse des besoins d'assistance technique qui ressortent des examens de pays pour le deuxième cycle du Mécanisme.

Compte tenu de l'orientation thématique de la première partie de la reprise de la dixième session du Groupe, le Secrétariat rendra compte des besoins d'assistance technique recensés et de l'assistance technique fournie au regard de l'application du chapitre II de la Convention.

En vue de faciliter les débats du Groupe sur le sujet, une table ronde portant sur la fourniture d'une assistance technique en rapport avec l'application des articles du chapitre II de la Convention sera organisée.

6. Autres questions

Dans sa résolution 4/6, la Conférence a décidé que des séances d'information au sujet du Mécanisme d'examen et à l'intention des organisations non gouvernementales seraient convoquées en marge des sessions du Groupe d'examen de l'application et conduites par le secrétariat en coopération avec un membre du Bureau. Le Groupe se

verra ensuite présenter un résumé de la séance d'information qui se tiendra en marge de la première partie de la reprise de sa dixième session, le mardi 3 septembre 2019.

Par ailleurs, au titre du point 6 de l'ordre du jour, le Groupe d'examen de l'application voudra peut-être examiner d'autres questions.

7. Ordre du jour provisoire de la onzième session du Groupe d'examen de l'application

Pendant la partie principale de sa dixième session, tenue du 27 au 29 mai 2019, le Groupe d'examen de l'application a examiné l'ordre du jour provisoire de sa onzième session, publié sous la cote [CAC/COSP/IRG/2019/L.2](#), ainsi qu'une proposition soumise par la Suisse qui avait été transmise aux États parties par l'intermédiaire d'une note verbale le 2 avril 2019. À cette même session, le Groupe est convenu qu'il continuerait d'examiner l'ordre du jour provisoire de sa onzième session à la première partie de la reprise de sa dixième session, en septembre 2019.

8. Adoption du rapport du Groupe d'examen de l'application sur les travaux de la première partie de la reprise de sa dixième session

Le Groupe d'examen de l'application adoptera un rapport sur la première partie de la reprise de sa dixième session, dont le projet sera rédigé par le Secrétariat.

Annexe

Projet d'organisation des travaux

<i>Date et heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Intitulé ou description</i>
Lundi 2 septembre 2019		
10 heures-13 heures	1 a)	Ouverture de la session
	1 b)	Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
15 heures-18 heures	2	Examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption
	3	Performance du Mécanisme d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption
Mardi 3 septembre 2019		
10 heures-13 heures	7	Ordre du jour provisoire de la onzième session du Groupe d'examen de l'application
15 heures-18 heures	6	Autres questions
Mercredi 4 septembre 2019		
10 heures-13 heures	4	Assistance technique ^a
15 heures-17 h 30	4	Assistance technique (<i>suite</i>)
17 h 30-18 heures	8	Adoption du rapport du Groupe d'examen de l'application sur les travaux de la première reprise de sa dixième session

^a Le point 4 de l'ordre du jour sera examiné conjointement avec le point 2 b) de l'ordre du jour de la dixième réunion du Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur la prévention de la corruption, portant sur les autres recommandations relatives à l'application des résolutions 7/5 et 7/6 de la Conférence, lors d'une réunion commune du Groupe d'examen de l'application et de ce Groupe de travail.